

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 18
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
○ Pour : 22
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 20 janvier 2026

Date d'affichage :
Le 20 janvier 2026

DELIBERATION N° :
DC/2026-01-26/08

OBJET DE LA SEANCE :
Ordures ménagères
SICTOM Velay-Pilat
Rapport d'activités 2024

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012608-DE
Reçu le 05/02/2026

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Marie-Laure JAMES)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusés : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.

Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. MOUNIER Lucien donne pouvoir à Mme JAMES Marie-Laure.

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en date du 4 juillet et du 3 octobre 2005 décidant la prise de la compétence « collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », et décidant de procéder à une représentation-substitution au sein des deux SICTOM du territoire concernés par le transfert de cette compétence (Tence, renommé depuis « Entre Monts et Vallées », et « Velay-Pilat »).

A cet effet, il précise que conformément à la réglementation le SICTOM Velay-Pilat a transmis à la Communauté de Communes son rapport d'activités 2024 détaillant le fonctionnement de ce service au cours de l'année écoulée, et propose au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance :

- Structure : 3 intercommunalités concernées
- Territoire d'une superficie de 438,70 km²
- Compétences : collecte ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries et traitement (ordures ménagères, DIB et déchetteries)
- Gouvernance : Conseil Syndical et Bureau
- Organisation du service :
 - Installations : siège SICTOM, quatre déchetteries (Aurec, St-Just-M., Bourg-Argental et St-Genest-M.), un centre d'enfouissement technique (St-Just-M.)
 - Personnel : 27.01 ETP - 4 tournées
 - Matériels : 9 camions (5 OM + 2 déchetteries + 2 collecte sélective) + 4 véhicules légers + 2 matériels

- Bilan technique :
 - o Collecte (point de regroupement) :
 - Fréquence collecte : ordures ménagères (vert) : 1 à 2 fois par semaine - Tri sélectif (jaune) : 1 semaine sur 2 à 2 fois par semaine
 - Nombre total de colonnes :
 - OM : 180 colonnes
 - Emballages-papier : 275 colonnes
 - Verre : 163 colonnes
 - Evolution tonnages : 255 kg par hab et par an (moyenne nationale : 330) : ordures ménagères : 6 118 T – collecte sélective : 3 429 T – déchetteries : 8 820 T
 - Kilomètres parcourus : 266 060 kms
 - Gasoil consommé : 118 734 litres
 - o Traitement :
 - CET St-Just-M. : autorisation d'exploitation jusqu'au 31 août 2024 (casier n°4 – 15 600 tonnes maximum) - pas d'extension possible – gestion transférée au SYMPTTOM
 - ALTRIOM :
 - 6 118 tonnes traitées
 - Déchets sortants 2021 : recyclables (16%), compost (9%), combustibles CSR (31%), autres déchets enfouis (19%) et inertes (26%)
 - Centre de tri de Firminy : 2 132 tonnes traitées (19% de refus de tri)
 - Verre : 1 297 tonnes traitées
 - Composteurs distribués : 379 (2 302 depuis 2002)
- Finances :
 - o Fonctionnement
 - Dépenses : 4 476 787 € (charges)
 - Recettes : rachat déchets + aides : 711 959 € - contribution collectivités : 4 102 442 € (dont part HPVc : 131 740 €)
 - o Investissement
 - Dépenses : 2 748 846 €
 - Recettes : 1 650 709 € : emprunt : 1 000 000 € + FCTVA : 134 893 € + amortissement : 467 284 € + subventions : 48 532 €
 - o Fiscalité : toutes les CC sont à la TEOM
- Communication – Prévention : articles dans les bulletins communaux - bulletin d'informations SICTOM - programme d'animations (habitants et écoles) - conseil compostage - site internet et nouvelle communication
- Orientations 2025 : achèvement déploiement de colonnes aériennes et semi-enterrées – valorisation des déchets verts – déchetteries : extension St-Just-M. – développement compostage – partenariat recycleries – améliorer la communication – mise en place de nouvelles filières en déchetteries – campagne de collecte de pneus agricoles – poursuite procédure réclamation URSSAF

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012608-DE
Reçu le 05/02/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note du rapport d'activités 2024 du SICTOM Velay-Pilat dans le cadre de la compétence « ordures ménagères »,
- émet un avis favorable sur ce rapport sans émettre de remarque particulière.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Marie-Laure JAMES
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012608-DE
Reçu le 05/02/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012608-DE
Reçu le 05/02/2026